



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.165/L.6/Add.4
12 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour

DECLARATION DE PRINCIPES ET D'ENGAGEMENTS ET PLAN D'ACTION MONDIAL
("PROGRAMME POUR L'HABITAT")

Rapport de la Commission I

Additif

Rapporteur : Mme Ayse Esen ÖGÜT (Turquie)

A sa ... séance, le .. juin 1996, la Commission I a approuvé la section A du chapitre IV du Programme pour l'habitat, et a recommandé à la Conférence de l'adopter. Le texte en question est reproduit ci-après :

Chapitre IV

PLAN D'ACTION MONDIAL : STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

A. Introduction 1/

36. En 1976, la communauté mondiale adoptait, à la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de Vancouver (Habitat), un programme de développement des établissements humains. Or, les données démographiques, sociales, politiques, écologiques et économiques s'étant radicalement modifiées en 20 ans, il est temps de revoir la stratégie alors arrêtée. Ces changements ont amené de nombreux gouvernements à jouer de plus en plus un rôle de facilitation encourageant les initiatives des individus, des familles, des communautés et du secteur privé. On estime toutefois que plus d'un milliard de personnes ne disposent toujours pas d'un logement décent et continuent de vivre dans des conditions de pauvreté inacceptables, notamment dans les pays en développement.

37. S'il est vrai que le taux de croissance démographique a eu tendance à baisser durant ces 20 années, la population mondiale est néanmoins passée de 4,2 milliards à 5,7 milliards d'habitants dont près d'un tiers sont âgés de moins de 15 ans, et la proportion de gens vivant dans les villes n'a cessé d'augmenter. A la fin du XXe siècle, la population citadine représentera plus de 50 % de la population de la planète. Répondre aux besoins des quelque 2 milliards de personnes, dont devrait s'accroître l'humanité dans les 20 années à venir, et rendre les établissements humains viables représentera une tâche titanesque. Mais si l'urbanisation accélérée et la croissance des villes et des mégapoles où les ressources publiques et privées tendent à se concentrer, en particulier dans les pays en développement, posent de nouveaux et graves problèmes, elles ouvrent aussi de nouvelles possibilités : ce qu'il faut c'est s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes et notamment au problème de la migration des campagnes vers les villes.

38. [La mondialisation de l'économie provoque l'élargissement des marchés et multiplie les possibilités d'investissement international, ce qui stimule largement la croissance économique de nombreux pays. Mais en même temps, le fossé entre les pauvres et les riches (nations et individus) ne cesse de s'élargir. Comme les nouvelles techniques de l'information facilitent l'accès à la communication, les changements s'accélèrent. Dans de nombreux pays

1/ Tout au long du texte, le terme "gouvernements" désigne aussi la Communauté européenne, dans ses domaines de compétence.

émergent de nouveaux concepts comme la cohésion sociale et la sécurité personnelle, et la solidarité est devenue une notion primordiale. Le chômage, la dégradation de l'environnement et la désintégration sociale, la mobilité croissante des populations, la montée de l'intolérance et de la violence sont des réalités de plus en plus pressantes dont il faudra tenir compte dans les stratégies de développement des établissements qui seront arrêtées pour les deux premières décennies du XXI^e siècle.]

39. Bien qu'Habitat II soit une conférence d'Etats et que les gouvernements puissent énormément aider les communautés locales à résoudre leurs problèmes, le rôle imparti au niveau local aux secteurs public et privé et aux organismes à but non lucratif sera déterminant dans le succès ou l'échec des tentatives d'instauration d'un mode viable de développement des établissements humains. Ce sont principalement les autorités locales et autres parties intéressées qui concrétiseront les objectifs fixés par Habitat II. Bien que la cause structurelle des problèmes soit souvent à chercher au niveau national, ou même international, le succès des mesures prises pour y remédier repose en grande partie sur les autorités locales, le civisme des populations et la collaboration, à tous les échelons, entre les pouvoirs publics et le secteur privé, le secteur coopératif, les organisations non gouvernementales et les organisations de base, le patronat et les travailleurs et plus généralement la société civile.

40. Habitat II est une des grandes conférences mondiales convoquées par l'Organisation des Nations Unies au cours des cinq années écoulées. Toutes ces grandes conférences se sont intéressées aux problèmes que pose l'instauration d'un mode de développement durable, équitable et à l'échelle humaine, marqué par une croissance soutenue, ainsi qu'aux mesures à prendre, à tous les niveaux et particulièrement au niveau local, pour les résoudre. Mais pour venir à bout des problèmes sociaux, économiques, écologiques, démographiques, pour atténuer l'impact des catastrophes et mettre fin à la discrimination sexuelle, il faudra appliquer, en particulier dans les zones - urbaines ou rurales - où les problèmes sont les plus aigus et engendrent des tensions, des normes et des stratégies novatrices.

41. A Habitat II, les gouvernements à tous les niveaux, la collectivité et le secteur privé étudieront comment fournir un "logement convenable" à tous et créer des "établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation", les deux principaux thèmes de la Conférence. Ils adopteront

notamment des stratégies de facilitation pour que les particuliers et les communautés jouent un rôle central dans cette entreprise. C'est là l'originalité du Plan d'action mondial d'Habitat II et de ses stratégies d'application qui devront être modulées en fonction de la situation de chaque pays et communauté considérés.

42. La stratégie du Plan d'action mondial repose sur la facilitation, la transparence et la participation. En vertu de cette stratégie, les gouvernements s'efforcent d'établir des mécanismes législatifs, institutionnels et financiers qui permettent au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et aux groupements communautaires de participer pleinement aux efforts pour assurer un logement convenable à tous et pour créer des établissements humains viables, et à tous les hommes et à toutes les femmes de travailler dans leur communauté main dans la main avec l'ensemble des pouvoirs publics pour édifier l'avenir, décider des mesures à prendre en priorité, identifier les ressources et les allouer équitablement et conclure des alliances pour atteindre les objectifs arrêtés en commun. La stratégie de facilitation crée :

a) Une situation permettant de mobiliser le potentiel global et les ressources de tous les acteurs du processus de création et d'amélioration du logement;

b) Les conditions adéquates pour que tous, hommes et femmes, puissent sans discrimination jouir de leurs droits, s'acquitter de leurs responsabilités et participer au mieux de leurs capacités à des activités qui améliorent et préservent leurs conditions de vie et leur environnement;

c) Les conditions nécessaires afin que les organisations et les institutions puissent coopérer, collaborer et oeuvrer de concert pour atteindre les objectifs d'un logement convenable pour tous et de la création d'établissements humains viables;

d) Les conditions propices aux progrès de chacun;

e) Les conditions propices au renforcement de la coopération internationale.
